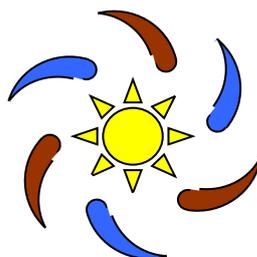


**DEPARTEMENT
DE LA MARNE**

Arrondissement de Reims
**COMMUNE
DE
HEUTREGIVILLE**
51110



Commune d'Heutréguville

RÉUNION DU 04 MARS 2021

Le quatre mars à 20h30,
Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué,
s'est réuni sous la présidence de Madame BAILLY Maryline, Maire

L'ensemble du conseil municipal était présent, à l'exception de Madame JOURDAIN Sabine absente, excusée donnant pouvoir à Madame PUISSANT Suéva.

Secrétaire de séance : Monsieur KOSOWSKI Fabien.

Ont été prises les délibérations suivantes :

07.21 Travaux de voirie – chemin de Bécart

(Monsieur GAIGNAIRES Renaud est sorti de la salle le temps du vote de cette délibération)

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de rendre le chemin de Bécart carrossable tout-temps dans l'objectif de permettre une validation de permis de construire par le service d'urbanisme de la Communauté Urbaine du Grand-Reims ; La sortie des véhicules étant prévue sur ce chemin.

Le propriétaire actuel du terrain s'engage à prendre en charge une partie des travaux : décaissage du chemin sur une longueur de 20 mètres de long sur 4 mètres de large et 35 cm d'épaisseur ; transport, fourniture et pose de 38 tonnes de concassé de béton pour un total de 1 470.00 € HT.

Ne resterait à la collectivité que la prise en charge du revêtement de ces 80 m².

Soit par

- un tapis d'enrobés de type 0/10 sur 5 cm d'un montant estimé à 2 000.00 € HT soit
- mise en place de grave concassé de type 0/14 (comme les trottoirs de la rue de la Suippe) estimé à 650.00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, (Pour : 3 ; Contre : 5 ; Abstentions : 2), s'oppose à cette prise en charge quelle qu'elle soit.

08.21 Fleurissement estival 2021

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité du fleurissement estival pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord pour ce fleurissement.

Et charge, Madame le Maire de négocier cet achat avec l'entreprise d'Horticulture Michaelis 8, rue Pierre Brossolette 51430 Tinquieux, pour un montant de 1 827,90 € HT soit 2 020,69 € TTC. (TVA à 10 et 20%)

Et d'inscrire cet achat au budget 2021.

09.21 Convention de partenariat avec le CLIC du Nord Rémois

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le préambule de la convention : Bâtir une politique de soutien à domicile à la hauteur des enjeux de demain implique de développer l'offre de service dans une démarche globale et personnalisée du besoin d'aide aux personnes âgées. Dans ce contexte, la poursuite et le renforcement du réseau de coordination gérontologique organisant le maillage du territoire départemental constitue un axe fondamental de la politique du Département. Afin de munir de ce service le secteur du canton de Bourgogne, le CLIC du Nord rémois a été créé au 1^{er} mai 2012. Cette structure est portée par le Centre Communal d'Action Sociale de Bourgogne-Fresne qui en assure la gestion.

Objectif de la convention :

- Aide à domicile intervenant auprès des personnes âgées dépendantes,
- Actions d'information et de coordination à destination des personnes âgées,
- Articulation avec les professionnels associés à la coordination,
- Le suivi du projet de vie et l'adaptation de la prise en charge en fonction de l'évolution des besoins de la personne,
- Un travail de coopération étroit avec les différentes équipes du Département pour toutes initiatives et actions ayant trait à la politique gérontologique.
- Une volonté d'engagement dans la réalisation des axes de la politique en faveur des personnes âgées fixée par le Département.

Cette convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter de la signature des parties et la participation de chaque commune ou CCAS est fixée à 1 euro par an et par habitant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord pour la signature de cette convention et charge Mme le Maire d'inscrire la participation de la commune aux budgets 2021 – 2022 et 2023.

10.21 Création d'un sentier nature

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le courrier de la Présidente de l'association Nature et Paysages de la Suipe souhaitant la création d'un sentier nature sur la ruelle du coupe gorge.

Cela ne nécessiterait aucun aménagement particulier de la part de la commune mais qui donnerait officiellement à ce sentier un rôle de découverte et de pédagogie sur la nature qui nous entoure sous le couvert de l'association Nature et Paysages de la Suipe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord à cette création.

Et charge, Madame le Maire de suivre cette création en partenariat avec l'association Nature et Paysages de la Suipe.

11.21 Date de la fête patronale 2021

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de fixer la date de la fête patronale 2021 afin de prévenir les forains.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide que la fête patronale aura lieu le week-end du 17 et 18 juillet 2021.

- **Déclaration d'intention d'aliéner :**

- C 740 – le Village – 04 ca
- C 421 – 9 rue des mais – 05 a 05 ca

DIVERS

- Festivité du 14 juillet et brocante 2021 : en attente de l'évolution de la crise sanitaire
- Projets d'investissement 2021 : trois projets en cours de discussion
- Proposition d'installation de boîtes à livres dans le village
- Démoustication estivale : acceptation de la première étape la cartographie des gîtes larvaires.
- Possibilités pour les associations d'Heutréguville de déposer leurs bulletins d'adhésion sur le présentoir de la mairie

**L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 23h00**

Le Maire, Maryline BAILLY